



Sortir de la lagune

Le contrôle de l'Adriatique

Au milieu du XIII^e siècle, Martino da Canal décrit sa ville « où les marchandises courent par la noble cité comme l'eau des fontaines ». Plus tard, un célèbre témoin vivant au XV^e siècle, le sénateur Marino Sanudo, s'émerveille sans se lasser de la prospérité évidente dans la plus belle ville du monde :

Et dans cette terre, il ne pousse rien, cependant on trouve de tout en abondance, tout ce que l'on cherche. Cela s'explique par le commerce des biens que l'on y trouve, parce que chaque chose, en particulier celles qui se mangent, de chaque région et de chaque partie du monde qu'elle puisse venir, arrive à Venise et rapidement on en tire de l'argent¹.

Un tel résultat est le fruit d'une longue progression pendant des siècles d'efforts qui autorisent la mise en valeur de la lagune et de ses ressources. L'objectif des Vénitiens, une fois décidés à ne pas revenir sur la Terre ferme après avoir échappé au déferlement des Barbares, se dessine avec détermination. En concluant des alliances visant à forger l'hégémonie sur le proche bassin adriatique, le marché de Rialto devient l'*emporium* où se déversent les marchandises transportées par le Pô, l'Adige, la Brenta, le Tagliamento, tous ces fleuves qui nourrissent le commerce vénitien. Ce vaste espace vide (*lacuna*) de population et d'agglomération est à prendre : il s'agit d'une « terre de personne » n'ayant ni seigneur

1. Marino Sanudo, *Cronachetta*, R. Fulin éd., Venise, 1880, p. 48.

ni maître puisqu'elle fait partie du domaine maritime. Venise a besoin de cet espace vital une fois assurée la survie de l'implantation sur les îlots et cette détermination permet une grande liberté d'action vis-à-vis des autorités féodales, en particulier celles des empires d'Orient et d'Occident qui exigeaient à tour de rôle la soumission des lagunaires à l'*auctoritas* impériale faisant de Rialto *quasi alterum Byzantium*. Dans Venise l'Occident rencontre l'Orient : ceux qui, dans l'honneur, espèrent bâtir une fortune en faisant du commerce sont valorisés au contraire des riches propriétaires fonciers de l'antique Rome qui refusaient le monde du travail.

La fuite devant les Huns pousse les habitants à chercher refuge sur les îles de la lagune. La date de fondation d'une cité qui ne ressemble à aucune autre, le 25 mars 421, jour de l'Annonciation à Marie, marque une révolution dans l'histoire du monde méditerranéen. Quand l'empire romain se disloque dans la péninsule italienne, les Vénètes acceptent l'autorité de Constantinople représentée par les administrateurs installés à Ravenne. La description faite par Cassiodore s'attarde sur l'extraction du sel, l'or blanc tiré des paluds qui sert à conserver, entre autres usages, après séchage, la chair des oiseaux migrateurs emprisonnés dans des filets et les poissons capturés dans des nasses disséminées dans les eaux peu profondes de la lagune. Au début du VI^e siècle, l'invasion lombarde provoque un autre exode : les habitants de Padoue s'installent à Chioggia et à Cavarzere. Les réfugiés d'Aquilée se précipitent vers Grado. Ainsi les limites géographiques d'un nouvel État autonome se dessinent avec au centre l'île de Rivoalto (Rialto). En 697 l'ensemble lagunaire devient indépendant sous le commandement d'un duc, représentant l'empereur de Constantinople quand Ravenne tombe aux mains des Lombards. Une cinquantaine d'années plus tard, la chute irréversible de l'exarchat de Ravenne, facilite les revendications politiques des Vénitiens qui se débarrassent de leur statut de réfugiés en accumulant les pierres et le bois pour fonder une cité bâtie sur la fange et la boue¹.

1. Élisabeth Crouzet-Pavan, « *Sopra le acque salse* » : *espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Rome, 1992, t. 1, p. 34.

La venue de saint Marc à Aquilée, envoyé par Pierre pour évangéliser la région, suscite un magnifique épisode de la mythographie rapporté tardivement par le diacre Paul (Paolo Diacono) à la fin du VIII^e siècle. Dans son testament le duc de Venise, Giustiniano Partecipazio, finance la construction d'une chapelle pour abriter le corps de l'évangéliste car la barque qui le conduisait vers Rome s'était échouée près de la lagune. Un des textes fondateurs du mythe de Venise rappelle que le saint endormi reçut la visite d'un ange qui lui déclara : « *Pax tibi Marce. Hic requiescet corpus tuum* » (Paix à toi Marc. Ici reposera ton corps). Les légendes associées à la fondation de Venise sont nombreuses mais saint Marc devient alors un saint vénitien et les auteurs du vol des reliques (*furta sacra*) recueillies par les chrétiens d'Alexandrie après le martyre, ne font qu'accomplir la prophétie. En 828 après de nombreuses péripéties, le corps est déposé dans la chapelle ducale : les armes idéologiques entrent en action¹.

La prise de possession de l'ensemble lagunaire, littoral et îles inclus, surmonte plusieurs obstacles pour desserrer l'étau impérial. Le premier, et non des moindres consiste à limiter les assauts des empereurs d'Occident. En 810, Charlemagne, intrigué par le renom de cette fédération, envoie son fils Pépin, le roi d'Italie, soumettre Venise dont on vante la richesse et poursuivre l'attaque au-delà de la lagune vers la Dalmatie. Une sérieuse défaite suivie par une réaction belliqueuse de l'empereur byzantin sonne le glas de l'expédition militaire. Les pourparlers de paix entérinent l'étonnante liberté des Vénitiens. Maîtres des sept mers, selon l'expression de Pline, vivant du négoce des productions locales ainsi que d'un cabotage fructueux, les Vénitiens prennent place dans le tissu économique des marges de l'empire d'Occident. Quelques années plus tard, la population se regroupe sur les îles proches de Rialto sous la protection du fort d'Olivolo et le gouvernement s'installe. La cité de Venise existe bel et bien et l'intégrité du territoire entre Grado et Chioggia est garantie par la paix signée entre les deux empereurs, Nicéphore I^{er} le Logothète et Charlemagne (814). Dans les clauses du traité dit *pacta Nicephoria*,

1. Bernard Doumerc, « Les commencements de Venise : de la *venetia beata* à la *venezia triomfante* », *Ab Urbe condita*, V. Lamazou-Duplan éd., Pau, 2011.

Charles reconnaît la suzeraineté de Byzance sur la Vénétie et garantit la neutralité de la flotte des Vénitiens. Mais dans les faits, le duché de Venise (*dogado*) s'éloigne définitivement de Constantinople et les ducs refusent de prêter serment à des rois germaniques devenus empereur du Saint Empire romain germanique. Des mutations considérables s'accomplissent quand l'Italie byzantine disparaît comme organisation politique sous les coups des Lombards. La fin de l'unité carolingienne renforce la royauté au détriment de l'Empire.

Les historiens l'affirment et le répètent à l'envi : au IX^e siècle, les pirates arabes installés en Sicile, en Calabre et dans les Pouilles, attaquent les navires qui suivent au plus près les côtes de l'Adriatique pour se diriger vers l'Europe du Nord. Pour marquer des points dans ce combat, les Vénitiens détruisent les installations portuaires de Comacchio, la porte d'entrée du Pô et des fleuves alpins. Les traités de paix et de commerce décrivent avec minutie les enjeux¹.

Les relations avec le Saint Empire romain germanique

Alors que les élites politiques se disputent le pouvoir, la décision de transférer le siège du gouvernement à Rialto sous les auspices des représentants byzantins renforce la position de la famille Partecipazio originaire d'Héraclée. Le doge Angelo Partecipazio est élu en 811 grâce à la fortune accumulée à la suite de l'exploitation des possessions foncières et des entreprises commerciales liées au commerce maritime. À cette époque, l'empereur d'Occident renonce à ses prétentions sur la Vénétie maritime et les conditions politiques de cette démarche sont connues. Le repeuplement des îles s'organise, Héraclée est rebâtie avec le nom de Cittanova. Il est aussi à l'origine de la construction du palais ducal fortifié qui surveille l'arrivée du fleuve Brenta, l'ancien lit du Grand Canal, dans la lagune. Pendant la durée de son dogat qui se termine en 827 il se démarque de l'influence des Carolingiens après le traité d'Aquisgrana. Son action édilitaire se confirme par la construction de la première chapelle ducale dédiée à saint Théodore, le saint guerrier

1. Gerhard Rösch, *Venezia e l'impero (962-1250). I rapporti politici, commerciali e di traffico nel periodo imperiale germanico*, Rome, 1985, p. 20.

byzantin. Cette dédicace flatte l'empereur Léon V qui offre en retour les reliques de saint Zaccarie, déposées dans une des plus anciennes et prestigieuses abbayes de la lagune. Ces marques de reconnaissance politique profitent amplement à Pietro Tradonico originaire de Pola. Venue de Dalmatie, la famille influente interrompt la dynastie des Participazio et se tourne résolument vers le combat en Adriatique contre les Sarrasins et les Slaves. Le pacte conclu avec Lothaire I^{er}, le 23 février 840, inspiré par le contenu des traités précédents signés avec les empereurs d'Occident et d'Orient, consacre la légitimité des possessions vénitiennes, accordée par la suite sans discussion, par exemple en 841 et 856 puis renouvelé quand l'empereur Louis le Pieux rend visite au doge en 863. Les conditions politiques de ces échanges sont claires :

Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu éternel. L'an de l'incarnation du seigneur 840, Lothaire, empereur auguste [...] dans son palais de Pavie, à la suggestion et sur les prières de Pietro, très glorieux duc des Vénitiens, a décidé et fait mettre par écrit ce traité entre les Vénitiens et leurs voisins [...] Le peuple même des Vénitiens c'est-à-dire les habitants du Rialto, du castrum d'Olivo, de Murano, de Malamocco, Albiola (Pellestrina), Chioggia, Brondolo, Fossone, Loreo, Torcello, Amiana, Burano, Cittanova, Fines, Iesolo, Caorle, Grado, Cavarzere et tous ceux habitant ces endroits tant évêques et prêtres que grands ou reste de la population et ceux qui d'une manière générale appartiennent au duché de Venise, tous doivent observer ce traité pendant un nombre d'années fixé à cinq¹ [...].

Les Vénitiens doivent contribuer militairement à repousser les attaques des Slaves en fournissant une flotte. Ensuite, la réglementation concernant l'exploitation sylvicole et la commercialisation des bois d'œuvre en franchise de taxes sur les fleuves est adoptée pour une durée de trente ans. De nombreuses clauses précisent les modalités du commerce, le montant des péages et des bonnes relations de voisinage dont une ne manque pas d'attirer l'attention. Le chapitre 21 dit ceci : « Il a été convenu qu'à propos des femmes, des femmes mariées, des jeunes filles, des troupeaux de juments et des troupeaux de porcs sauvages, aucune prise de gage ne pourra se faire. »

1. MGH, *Capitularia*, Boretius, V. Krause éd., t. II. Traduction partielle dans R. Braunstein, R. Delort, *Venise, portrait historique d'une cité*, Paris, 1971, p. 42.

Dure réalité d'un monde où le rapt des femmes reste déterminant pour la survie des communautés ! Tout permet de croire que ce type d'événements est à l'origine de la fête des Maries après l'assaut meurtrier en 887 conduit par le doge Pietro I^{er} Candiano contre les pirates de la Neretva (les Narentais) craints pour leur passion des femmes vénitiennes. La flotte prend pied à Markaska et livre bataille mais le doge laisse la vie sur le champ de bataille. L'usage voulait que le 31 janvier, date anniversaire de la translation des reliques de saint Marc à Venise, les jeunes époux réclamant la bénédiction de leur mariage convergent vers la cathédrale San Pietro in Castello. Cette année-là, d'après une légende, une attaque surprise des pirates venus des rivages de l'Adriatique proches de l'Istrie, met un terme brutal aux festivités. Il faut dire que parmi elles une douzaine de jeunes filles pauvres, prêtes à prendre un époux, étaient parées des objets précieux du trésor de Saint-Marc. Un peu plus tard la fête se déroule le 2 février, fête célébrant la présentation de Jésus au Temple après la purification de la Vierge. Grâce à l'intervention vigoureuse des époux et des fabricants des coffres de mariage contenant la dot, chargés de faire respecter l'ordre public, tous accompagnés par des soldats conduits par le doge en personne, les jeunes mariées furent libérées et rendues à leurs familles près de Caorle dans un lieu nommé depuis le *Lido delle Donzelle*. Par la suite, afin d'éviter les incidents, une procession parcourt la ville en présentant à la foule douze statues en bois, on les appelle les *Marie di tola* (les Maries en bois) et on dit parfois que le nom de marionette viendrait de là. Pendant la terrible guerre de Chioggia contre les Génois en 1379, les célébrations sont suspendues puis définitivement abandonnées, se limitant à la visite du cortège ducal à l'église dédiée à la Vierge. Le premier doge tué au combat, Pietro Candiano, n'est pas mort pour rien¹.

Après le traité concédé par Lothaire, l'espace politique prend corps et l'idée de souveraineté sur la proche Terre ferme se renforce car le traité met un terme aux rivalités endémiques entre Venise et les habitants de

1. Gherardo Ortalli, « *Il ducato e la civitas rivoalti : tra carolingi, bizantini e sassoni* », dans *Storia di Venezia*, t. I, *Origini - Età ducale*, Rome-Venise, 1992, p. 755.

la région franco-lombarde¹. La grande instabilité politique dans la cité, associée à la lutte du peuple citoyen qui obtient la prestation du serment ducal (*la promissio*) contre la primauté des nobles, s'accompagne, avec surprise, d'une démarche constructive et unificatrice à l'extérieur de la lagune². Le pacte de 840 ouvre une phase de stabilité qui laisse germer la *commune Veneciarum* désormais orientée vers la Terre ferme tout en gardant son espace vital maritime. De fait, il faut interpréter l'évolution interne des institutions vénitiennes, donc de l'ensemble de la société lagunaire, comme un détachement du royaume d'Italie, partie intégrante de l'Empire, de son système féodal, du mouvement de l'*incastellamento*, consistant à se regrouper dans l'enceinte d'un château sous la domination des grandes familles nobles, laïques et ecclésiastiques. L'îlot de Rialto (*civitas rivoalti*) s'appuie sur la tradition byzantine mais se libère peu à peu de ses liens traditionnels grâce au nouveau contexte politique. On dit que, fier de ce succès, le doge réclame la frappe d'une monnaie en évitant de mentionner le nom de l'empereur mais affichant l'inscription *Criste salva Venecias*³.

Ce processus se déroule dans la violence. L'histoire des relations complexes entre les patriarcats (archevêchés) de Grado et d'Aquilée tient une grande place dans l'histoire de cette région après la séparation canonique effectuée en 731 avec deux obédiences, l'une impériale pour Aquilée, l'autre vénitienne pour Grado. Le plus grand port de l'Adriatique romaine, Aquilée, est le pivot du commerce entre le monde méditerranéen et la zone alpine. Résidence impériale de temps à autre, c'est aussi un des plus anciens évêchés d'Italie du Nord dont le patriarche obtient l'investiture impériale sur le Frioul depuis 1077. Désormais Sigeward détient les titres de patriarche d'Aquilée, duc du Frioul et marquis d'Istrie accordés par l'empereur Henri IV afin de contrer l'ambition territoriale des Vénitiens. Le titulaire du patriarcat vénitien administre les diocèses d'Istrie et du duché de Venise. Occupant une grande partie du Frioul,

1. Stefano Gasparri, « Venezia fra l'Italia bizantina e il regno italico : la civitas e l'assemblea », dans *Venezia. Itinerari per la storia della città*, S. Gasparri, G. Levi, P. Moro éd., Bologne, 1997, p. 61-82.
2. Pierandrea Moro, « Venezia e l'Occidente nell'alto medioevo. Dal confine longobardo al pactum lotariano », *Venezia. Itinerari...*, op. cit., p. 41-57.
3. Andrea Da Mosto, *I dogi di Venezia*, Florence, 2003, p. 17.

ce diocèse, le plus vaste d'Europe et seconde dignité après Rome s'étend jusqu'aux rives du Danube depuis Côme. En 1105 la cité des Doges récupère le siège archiépiscopal de Grado et la lutte ne cessera qu'au milieu du XV^e siècle. Une autre étape importante marque les esprits et participe à la célébration de l'hégémonie vénitienne. En 1164 le doge Vitale II Michiel se trouve pris dans la tourmente des conflits en Italie du Nord contre l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse, protecteur et suzerain du patriarche d'Aquilée Ulrich I^{er} d'Eppenstein, abbé de la prestigieuse abbaye de Saint-Gall et en outre duc de Carinthie, comte de Gorizia et d'Istrie. Il est membre d'une prestigieuse famille féodale vouée à la cause impériale avec douze feudataires qui ont l'intention de gêner le commerce vénitien en direction du Levant en instaurant un blocus dans le golfe de Trieste.

Le pape Adrien IV sous la pression, offre toute la juridiction ecclésiastique de la Dalmatie au patriarche Ulrich provoquant ainsi la colère du doge. Les combats provoquent l'exil du patriarche vénitien de Grado, assiégé dans sa ville par les adversaires. Le doge exige une réaction et réclame aux sénateurs une intervention militaire vigoureuse : les Vénitiens s'emparent d'Ulrich et de ses fidèles vassaux. Libérés après l'intervention pontificale, ils acceptent de payer un tribut dérisoire : un taureau (le patriarche) et douze porcs (les feudataires). Depuis cette date, la victoire est célébrée avec faste et dérision pendant le cycle des réjouissances carnavalesques. Le jeudi gras (*giovedì grasso*), les animaux conduits au palais ducal sont exterminés par la foule mêlant les nobles de haut rang et la populace. Après 1420, date de l'occupation définitive du Frioul par la république, la cérémonie sanglante est remplacée par des jeux où des combattants déguisés attaquent des châteaux de bois, les anciens domaines frioulans, et bastonnent des comédiens figurant les vaincus.

Nous l'avons dit, pendant la construction de leur espace politique les Vénitiens souhaitent réduire la présence des tenants du parti impérial : la diplomatie, l'épreuve de force et toutes sortes de manigances tentent de sauver l'essentiel c'est-à-dire l'utilisation privilégiée des axes routiers et fluviaux pour éviter les entraves à la libre circulation imposées par les